



## Les sénateurs pris la main dans le sac... plastique !

*Paris, le 06 décembre 2010* - Les sénateurs viennent de supprimer, dans le cadre du projet de budget pour 2011, la taxe sur les sacs plastiques. Pour Agir pour l'Environnement et le Cniid, ce vote est une véritable provocation à l'encontre de toutes celles et ceux qui tentent d'œuvrer en faveur d'une réduction du nombre de déchets qui ont un impact significatif sur l'environnement.

Sous de faux prétextes, les sénateurs ont ainsi envoyé une fois encore un signal totalement contradictoire aux consommateurs, en laissant supposer que seuls ces derniers auraient à faire des efforts, dédouanant les industriels et autres grandes surfaces de leur responsabilité.

Alors que les sénateurs auraient du durcir le dispositif en y incluant tous les sacs en plastique (qu'ils soient prétendument « biodégradables ou pas »), les parlementaires ont préféré opter pour un laxisme fiscal et conservateur.

Quelques jours après la fin de la semaine européenne de réduction des déchets ménagers, le vote du Sénat révèle l'emprise de certains lobbies qui arrivent à obtenir, au détour d'un débat budgétaire, des aménagements purement clientélistes.

Alors que les grandes surfaces diffusent encore chaque année plus d'un milliard de sacs plastiques, soit une vingtaine de sacs par personne et par an, les sénateurs ont estimé, par ce vote, que « l'environnement, ça commence à bien faire ».

Un sac plastique met plus de 400 ans à se dégrader, la rémanence de cette matière en fait un produit indestructible à l'échelle humaine, qui n'est pas recyclé et que l'on retrouve comme « matière première » du sixième continent situé au milieu de l'océan pacifique et qui est ingéré par l'avifaune et nombre d'espèces marines.

### **Le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid)**

Le Cniid est une association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement. Organisation indépendante, spécialisée dans la problématique des déchets municipaux, elle mène campagne en faveur d'une gestion écologique de ces derniers notamment grâce à leur réduction à la source (en quantité et en toxicité) et au détournement de l'incinération et de la mise en décharge.

Plus d'infos sur [www.cniid.org](http://www.cniid.org)